



## Raccordement tout à l'égout.

-----  
Par Pepette

Bonjour,

Mon problème est un peu particulier mais je vais essayer d'être le plus clair possible. Ma maison individuelle a été raccordée au tout à l'égout d'une société civile immobilière qui avait construit en dessous de chez moi. A l'époque ma famille avait négocié ce raccordement privatif contre un bout de terrain. J'ai un acte notarié qui stipule ma servitude sur cette emprise. Aujourd'hui un voisin qui est en train de construire a demandé à la mairie de lui aménager un raccordement sur cette canalisation en limite de ma propriété (la canalisation se poursuit jusqu'à ma maison par mon terrain). J'ai cru comprendre que la copropriété avait rétrocédé sa voirie à la mairie, puisque la société qui fait les travaux a un arrêté de cette dernière et qu'elle me dit qu'ils interviennent sur le domaine public. J'en viens à ma question ! Que devient ma servitude ? Mon raccordement n'est-il plus privatif ?

Merci de bien vouloir m'apporter une réponse.